

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B142-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B142

OBJET : Tourisme - Attribution de subventions pour des projets d'animation touristique sur le territoire du Pays d'Aix - Association "Village Pertuisien de Spectacles"

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Héléne, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Jean-David CIOT

Thématique : Développement Economique et Emploi – Tourisme

Objet : Attribution de subventions pour des projets d'animation touristique sur le territoire du Pays d'Aix – Association « Village Pertuisien de Spectacles »
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il s'agit de se prononcer sur la demande de subvention de l'association « Village Pertuisien de Spectacles » pour l'organisation de 2 événements.
En effet, l'association sollicite la CPA à hauteur de :
- 2 600 € pour « Revivre l'Histoire » (Fête du Banvin) qui se déroulera en juillet,
- 4 600 € pour le défilé « Eté 44 » fêtant la Libération de la France par les troupes alliées en août

Fort du succès remporté l'année dernière avec les deux manifestations énoncées ci-dessus, l'association « Village Pertuisien de Spectacles », créée en 2010 et très impliquée dans l'animation du territoire, réitère cette année ces deux événements et sollicite le soutien financier de la CPA .

1. Dans le cadre de l'édition « Revivre l'Histoire » la Fête du Banvin, sera organisée le 19 juillet. Il s'agit d'une fête médiévale : le « banvin » était un droit féodal, le seigneur proclamait l'ouverture de la vente du vin sur laquelle il prélevait les « banalités ».

Pour illustrer cette célébration, plusieurs stands seront dressés avec des spectacles retraçant les coutumes gallo-romaines, celtes et médiévales. Un buffet typiquement médiéval sera proposé autour de 20 heures, suivi d'un spectacle évoquant les mœurs de l'époque. C'est une attraction très prisée des Pertuisiens qui attire également les nombreux juilletistes du territoire communautaire (entre 8 000 et 16 000 spectateurs en 2013 – estimation de l'association)

À cet effet, la demande de subvention pour cette année est inférieure à l'an dernier : 2 600 € (3 400 € en 2013) pour un budget prévisionnel de 11 150 € (15 050 € en 2013), ce qui représente une aide de la CPA à hauteur de 23,32 %.

2. La Fête de la Libération sera organisée le 23 août avec un défilé de véhicules (chars, jeeps, ...) suivi d'une reconstitution de l'attaque des troupes alliées, le tout dans une ambiance de fête. Un spectacle est prévu aux alentours de 21 heures suivi d'un bal sur la place Mirabeau. Cet événement est également soutenu par l'office de tourisme de Pertuis chargé de coordonner les actions de développement touristique sur le bassin Val de Durance en mettant l'accent sur le terroir du Pays d'Aix. Meyrargues et Saint-Estève Janson se sont également inscrites dans le cadre de cette manifestation appelée « Le Chemin de la Liberté »

Le budget estimé pour cette action est de 18 800 € et la demande de subvention, inférieure elle aussi à l'an dernier (6 600 €) porte sur 4 600 € représentant 24,47 % du budget prévu : 18 800 € (en 2013 il était de 26 380 €).

Le tableau ci-après récapitule les informations relatives à ces événements :

N ° G U	Manifestation + Date	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
399	Revivre l'Histoire – Fête du Banvin le 19 juillet 2014	VILLAGE PERTUISIEN DE SPECTACLES	Animations et Promotion du tourisme	3 400 €	11 150 €	2 600 €	2 600 €	NON
398	Été 44 – Fête de la Libération	VILLAGE PERTUISIEN DE SPECTACLES	Animations et Promotion du tourisme	6 600 €	18 800 €	4 600 €	4 600 €	NON

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ,

VU la délibération n° 2012-A029 du Conseil Communautaire du 15 mars 2012 définissant les critères d'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur du développement touristique sur plusieurs communes,

VU l'avis de la Commission du Développement Économique en date du 4 février 2014,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention de 2 600 € à l'association Village Pertuisien de Spectacles pour l'organisation de l'animation « Revivre l'Histoire » ;
- **APPROUVER** le versement d'une subvention de 4 600 € à la même association pour l'organisation de la Fête de la Libération ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 3T 95-6574 du budget 2014 qui présente les disponibilités nécessaires.

N° GU	2014-00399	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	116793	4 FEVRIER 2014	20 FEVRIER 2014	

VILLAGE PERTUISIEN DE SPECTACLES	
PRESIDENT	Monsieur Guy PICCA
SIEGE	PERTUIS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créer des événements pour soutenir l'économie et le tourisme sur le territoire de Pertuis et alentours
OBJET DE LA DEMANDE	Organisation de la Fête du Banvin dans le cadre de la manifestation « Revivre l'Histoire »
AUTRES PARTENAIRES	COMMUNE DE PERTUIS = 8 000 EUROS

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2014	11 150 €	MONTANT DEMANDE POUR 2014	2 600 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	2 600 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	23,32 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	€	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	15 050 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	3 400 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	22 %
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	Compte de résultat 2013 : Dépenses = 46 445,42 € - Recettes = 49 382,70 €		

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2012-A029)	
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 15 mars 2012)	
Les associations subventionnées devront justifier du soutien de plusieurs communes du territoire de la CPA	NON
Les OTSI des communes concernées devront avoir été associés au préalable dans la mise en place des actions subventionnées, en particulier les Offices de tourisme ayant des missions de développement touristique sur un bassin de vie	OUI
L'action subventionnée devra s'intégrer dans l'un des axes de développement du Schéma de Développement Touristique et valoriser au moins l'une des quatre filières d'excellence (Agritourisme, culture et patrimoine, activités de pleine nature et tourisme de découvertes économiques)	OUI
L'action ne pourra être un événement déjà subventionné les années précédentes par d'autres directions de la CPA	OUI
Le financement ne dépassera pas 40 % du budget total de l'opération. A titre exceptionnel, et selon l'intérêt de l'action, la commission pourra ponctuellement déroger à ce taux.	OUI

N° GU	2014-00398	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	116793	4 FEVRIER 2014	20 FEVRIER 2014	

VILLAGE PERTUISIEN DE SPECTACLES	
PRESIDENT	Monsieur Guy PICCA
SIEGE	PERTUIS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créer des événements pour soutenir l'économie et le tourisme sur le territoire de Pertuis et alentours
OBJET DE LA DEMANDE	Commémoration de la Libération « Eté 44 »
AUTRES PARTENAIRES	COMMUNE DE PERTUIS = 13 000 EUROS

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2014	18 800 €	MONTANT DEMANDE POUR 2014	4 600 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	4 600 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	24,47 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	€	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	26 380 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	6 600 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	25,02 %
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	Compte de résultat 2013 : Dépenses = 46 445,42 € - Recettes = 49 382,70 €		
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2012-A029)			
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 15 mars 2012)			
Les associations subventionnées devront justifier du soutien de plusieurs communes du territoire de la CPA			NON
Les OTSI des communes concernées devront avoir été associés au préalable dans la mise en place des actions subventionnées, en particulier les Offices de tourisme ayant des missions de développement touristique sur un bassin de vie			OUI
L'action subventionnée devra s'intégrer dans l'un des axes de développement du Schéma de Développement Touristique et valoriser au moins l'une des quatre filières d'excellence (Agritourisme, culture et patrimoine, activités de pleine nature et tourisme de découvertes économiques)			OUI
L'action ne pourra être un événement déjà subventionné les années précédentes par d'autres directions de la CPA			OUI
Le financement ne dépassera pas 40 % du budget total de l'opération. A titre exceptionnel, et selon l'intérêt de l'action, la commission pourra ponctuellement déroger à ce taux.			OUI

DESCRIPTION DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
et les montants demandés à la CPA de la commune et au budget prévisionnel de l'association.

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Week-end de Juillet 2014 « Fête du Barvin »
Lieu(x) de réalisation	Pertuis Centre Ville
Contenus et objectifs de l'action	Revivre notre histoire en soutenant l'économie locale
Public(s) ciblé(s)	Tout public – bassin de vic et tourisme
Nombre de participants / exposants	80 participants
Nombre de spectateurs / visiteurs	Entre 8000 et 16.000 spectateurs
Durée de l'action	2 jours
Entrées payantes	oui non X (montant de l'entréc :€)
Inscriptions payantes	oui non X (montant de l'inscription :€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DEPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

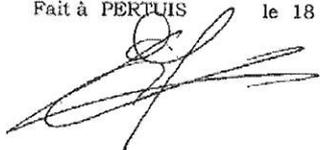
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	5 000	Vente	300
Prestations de services	3.200	Autres produits	
Matières et fournitures	150	Cotisations	100
Services extérieurs	650	Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances	100	Département (s)	
Autres Services extérieurs	300	Commune (s)	8.000
Honoraires		Plus Soutien technique Pertuis.....	2 600
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions (repas intervenants)	1.000		
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		CNASEA (emplois aidés)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler) vide grantier.....	150
Autres frais généraux	800		
TOTAL CHARGES	11 150	TOTAL PRODUITS	11 150

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
TOTAL des contributions VOLONTAIRES	TOTAL Contributions volontaires

Obligatoire : La subvention demandée à la CPA de 2 600 € représente 23,3% du total des produits hors contributions volontaires

Fait à PERTUIS le 18 /11/2013

Cachet de l'Association



VILLAGE PERTUISIEN
DE SPECTACLE
SIRET 523 316 545 00012

DESIGNER DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Week-end d'août 2014 « Fête de la Libération »
Lieu(x) de réalisation	Pertuis -
Contenus et objectifs de l'action	Préserver notre histoire en dynamisant nos centres villes
Public(s) ciblé(s)	Tout public – Vallée des Energies, bassin de vie et tourisme
Nombre de participants / exposants	200 participants
Nombre de spectateurs / visiteurs	Entre 8000 et 11000 spectateurs
Durée de l'action	2 jours
Entrées payantes	oui non X (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui non X (montant de l'inscription :.....€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DEPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	15 000	Vente	
Prestations de services	1 000	Autres produits	
Matières et fournitures	150	Cotisations	100
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances	100	Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	13 000
Honoraires		Puis Soutien technique Pertuis.....	
Publicité		Communauté de Communes de l'ART	4.600
Déplacements, missions	1 500	Organismes sociaux (à détailler)	
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		CNASEA (emplois aidés)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	1.050		
TOTAL CHARGES	18 800	TOTAL PRODUITS	18 800

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
TOTAL des contributions VOLONTAIRES	TOTAL Contributions volontaires

Obligatoire : La subvention demandée à la CPA de 4.600 € représente 24,5% du total des produits hors contributions volontaires

Fait à PERTUIS

Cachet de l'Association

Le 19 /11/2013



VILLAGE PERTUISIEN
DE SPECTACLE
SIRET 523 316 545 00012

OBJET : Tourisme - Attribution de subventions pour des projets d'animation touristique sur le territoire du Pays d'Aix - Association "Village Pertuisien de Spectacles"

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 FEV. 2014